



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Faits caractéristiques

L'exercice comporte une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

L'exercice précédent comportait une durée de 12 mois.

Règles et méthodes comptables

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Notes liées à l'actif du bilan

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

La durée d'usage a été retenue dans le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables, l'entité étant en dessous des seuils réglementaires.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Créances

Les créances à recevoir sont les suivantes :

- Prestations CPCA :	23 311.52 €
- CFPS (frs fonct, siège, rémunération) :	24 297.10 €
- Cotisations :	200.00 €
- Divers clients à recevoir :	1 336.45 €
- Client douteux (provisionner à 100%) :	2 137.00 €
- DLA :	2 660.00 €
- Divers à recevoir :	1 981.10 €

Les subventions à recevoir et les soldes :

- La subvention de fonctionnement du C R concernant l'année 2009 :	28 600.00 €
- Le solde de la subvention investissement C R (voiture) :	5 854.38 €
- Le solde de la subvention du C R CAP'ASSO :	15 167.00 €
- Etat-CNDS Régional :	6 000.00 €
- FONJEP 2009 à recevoir :	7 320.00 €
- CNOSF 2009 à recevoir :	3 000.00 €

La trésorerie

La trésorerie augmente de 62 119.03 €

Notes liées au passif du bilan

Capitaux propres

La variation des capitaux propres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre s'élève à 62 735.20 € et s'explique de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2009 :	+ 38 080.82 €
Subventions d'investissement	+ 24 654.38 €

Provisions pour risques

La variation de 18.82 € correspond à la reprise aux provisions des indemnités de fin de carrière.

Dettes

Les dettes fournisseurs pour :	88 679.05 €
Les dettes fiscales et sociales comprennent les postes suivants :	
- dettes sur primes et congés payés :	17 309.00 €
- dettes sur charges sociales et congés payés :	7 925.00 €
- dettes aux organismes sociaux :	34 005.00 €
- taxe sur les salaires et la formation continue :	6 431.00 €

Les autres dettes comprennent des postes suivants :

- formation éducateur:	6 000.00 €
- concours femmes et sport :	6 183.98 €
- Commission CNDS :	3 678.72 €

Produits constatés d'avance :	35 725.50 €
-------------------------------	-------------

Notes liées au compte de résultat

Ventilation des produits

Les prestations liées à l'Emploi (CPCA et DLA) ont augmentées sur l'exercice 2009 d'un montant s'élevant à 17 737.08 €.

Les subventions CNDS se sont élevées à 206 088.00 €.

Les subventions du Conseil Régional se sont élevées à 164 833 €, celles-ci comprennent les subventions Cap'Asso pour un montant de 21 833 € et la subvention de fonctionnement.

Les autres produits comprennent les cotisations des ligues, et la mise à disposition du personnel CROS au CFPS. La contrepartie de ces produits est classée en autres charges de gestion courante et charges de personnel.

Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles comprennent diverses régularisations antérieures, pour une valeur de 121.30 €. Les produits exceptionnels à la reprise de chèques non débités pour un montant de 307.50 € et la reprise annuelle de la subvention CNDS pour 612.00 €.

Rémunération globale des trois plus hauts cadres dirigeants :

Néant.